

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Démarchage téléphonique frauduleux auprès des professionnels des métiers de bouche du Morbihan

La Direction Départementale de la Protection Des Populations (DDPP) du Morbihan met en garde contre les **pratiques d'une société ou d'une personne non identifiée** qui, **par démarchage téléphonique, se présente soit comme un service de l'Etat** (DDPP, service hygiène, vétérinaire ou répression des fraudes...) **soit comme un centre de formation mandaté par l'Etat** afin d'inscrire les professionnels des métiers de bouche (boulangers, pâtisseries, restaurateurs...) à un prétendu stage obligatoire consacré à la méthode HACCP¹.

La technique utilisée consiste à reprocher au professionnel l'absence de stage obligatoire en matière d'hygiène ou d'HACCP, ce qui entraînerait le risque d'une amende de 2 400 €. Pour éviter cette sanction, le démarcheur propose une inscription à un stage, formation facturée 500 € et payable immédiatement par carte bancaire.

La DDPP conseille la plus **grande vigilance vis-à-vis de telles pratiques commerciales** :

- **méfiez-vous des propositions prenant la forme d'une information officielle** émanant d'un service de contrôle, les services publics ne procèdent pas de la sorte et ne mandatent aucun prestataire pour le faire ;
- **évitez de souscrire à une offre impromptue sans la comparer** à des propositions concurrentes ;
- **ne payez aucune somme d'argent au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse de l'Etat** ;
- en tout état de cause, **avant de payer une quelconque somme, demandez une offre écrite** permettant d'identifier précisément la société et la prestation proposée ;
- **si vous avez payé, prenez contact avec votre banque** ;
- **diffusez ces conseils de vigilance auprès de vos personnels** qui sont susceptibles de répondre à ce type d'appels.

La DDPP invite les professionnels sollicités à refuser cette proposition et à noter :

- le **numéro de téléphone du vendeur** ;
- l'**identité du vendeur et de la société** dont il se prévaut ;
- et le **montant payé pour la formation** si vous l'avez acceptée.

Si vous avez été victime, vous pouvez **déposer plainte pour escroquerie** auprès des services de Police ou de Gendarmerie de votre lieu de résidence ou contacter le numéro vert gratuit mis en place par le Gouvernement **INFO ESCROQUERIES** au **0 805 805 817**.



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan

¹ Hazard Analysis Critical Point (Analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise)
Adresse postale : place du général de Gaulle – B. P. 501 – 56019 VANNES Cedex
Site Internet : www.morbihan.gouv.fr